18me Année.— N° 3554 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Dimanche 1er Mars 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; *A Lille*, chez M. Beghin, libraire rue Grande-Chausée ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, 4 Cie place de la Bourse, 8 ; A *Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 53, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22. 11 35. s *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

BOURSE DE PARIS

DU 27 FÉVRIER	
3 0/0	58 90
4 1/2	86 10
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 40
Emprunt 1871	93 40
DU 28 FÉVRIER	
3 0/0	58 95
4 1/2	86 25
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 20
Emprunt 1871	93 20

ROUBAIX, 28 FEVRIER 1874

BULLETIN DU JOUR

Le début de la séance d'hier a été assez vif, par suite de la continuation de l'incident Duvergier de Hauranne, à propos du procès-verbal. Ce jeune député s'est plaint de ce que les sténographes de l'*Officiel* aient omis les paroles prononcées par lui à la fin de la séance, paroles qui lui auraient évité le désagrément d'un rappel à l'ordre. Des explications assez animées ont été échangées, et la *Liberté* prétend que M. Duvergier de Hauranne a envoyé des témoins à M. Calemard de Lafayette.

M. Villain a repris ensuite l'amendement de M. Pouyer-Quertier sur les raffineries, en renvoyant au 1er août l'application de cet exercice. Cette proposition a été prise en considération et renvoyée à la commission, ainsi que les deux amendements présentés par MM. Raoul Duval et Pouyer-Quertier. La discussion de l'amendement de M. Germain, commandant une surtaxe sur les sucres, a été ajournée.

M. de Lorgeril propose de remplacer l'impôt sur le sel par des taxes sur les photographies et sur le gaz. Le projet de taxes sur les photographies n'est pas pris en considération ; la taxe sur le gaz a été réservée.

L'Assemblée a rejeté l'impôt sur les pianos présenté par M. de Belcastel.

L'Assemblée s'est occupée ensuite de l'impôt sur les verreries. La discussion continuera aujourd'hui sur ce sujet. Un amendement demandant une surtaxe de 10 centimes sur les sucres jusqu'à l'expiration de la convention avec l'Angleterre, la Belgique et la Hollande a été pris en considération

La demande en autorisation de poursuites contre M. Melvil-Bloncourt, sera discutée lundi prochain en séance publique.

La lutte électorale se poursuit avec une grande vigueur dans le département de la Vienne entre les partisans de M. Lepetit, candidat de M. Thiers et des radicaux, également soutenu par les républicains dits conservateurs et par les hommes du 4 septembre et l'honorable M. de Beauchamp, porté, comme on le sait, par tout le parti conservateur. Dans ces conditions, le succès ne nous paraît pas douteux : la Vienne est restée jusqu'ici, grâce à Dieu, réfractaire à la propagande révolutionnaire organisée dans toute la France par des comités qui prennent leur mot d'ordre à Paris. L'élection de dimanche sera, nous en avons le ferme espoir, la manifestation éclatante des sentiments conservateurs auxquels ce département a eu la sagesse de demeurer fermement attaché.

Est ce une fusion ? Est ce une réconciliation ?

Depuis quelques jours, l'*Union* et le *Journal de Paris* ont engagé une polémique rétrospective sur les causes qui ont provoqué l'échec des tentatives de restauration monarchique. Très courtoise d'ailleurs entre deux journaux d'aussi bonne compagnie, la discussion a amené des explications nettes de part et d'autre.

On s'est interrogé avec franchise ; les réponses ont fini par devenir précises, et petit à petit les deux feuilles, naguère batailleuses, en sont arrivées aujourd'hui presqu'aux coquetteries. Au milieu des controverses, chacune des deux décerne à son adversaire les épithètes les plus aimables. L'accord n'est pas complet, il s'en faut ; mais les princes d'Orléans, atteste l'*Union*, ont été parfaits ; leurs amis seuls ont eu tort. Bref, on tâche de tout reprendre, de tout raccommoder. La chose sera difficile, car l'un des deux doit céder. Qui cédera ? Nous avons suivi ces débats de nos deux confrères avec beaucoup d'attention ; c'est pourquoi nous nous permettons d'intervenir comme spectateur et juge en même temps, et de demander quelques explications.

Nous n'adresserons qu'une question, et elle est bien simple : quel était véritablement le but de la visite du comte de Paris à Frohsdorf le 5 août ? Etait-ce la « fusion » qu'il voulait faire, pour nous servir du mot généralement adopté ; était-ce simplement une réconciliation qu'il entendait obtenir, à l'effet d'effacer des torts anciens ?

D'abord, qu'est-ce que la « fusion » ? Une abjuration, une abdication ; en un mot, une renonciation absolue.

On est catholique, ou juif, ou protestant ; mais un catholique, un juif, un protestant ne peuvent pas fusionner ; un monarchiste de droit divin et un monarchiste de droit électif ne fusionnent pas davantage. L'un peut abdiquer en faveur de l'autre ; il peut ainsi perdre ses droits, son drapeau ; mais, en ce cas, il fait acte de soumission et de renonciation. Quand le comte de Paris a déclaré, le 5 août, « qu'il reconnaissait le principe monarchique dont M. le comte de Chambord était le seul représentant, et que le chef de la maison de Bourbon ne trouverait pas de compétiteur dans sa famille », il ne fusionnait pas, il abdiquait, il abjurait, il devenait légitimiste, il se faisait Bourbon, il n'était plus comte de Paris, il était Dauphin de France ; il n'ignorait pas, d'ailleurs, les déclarations formelles faites depuis plus de vingt ans, à maintes reprises, par le comte de Chambord.

Nous avouons donc ne pas comprendre cet argument de M. Hervé :

« Si M. le comte de Paris avait entendu adopter le drapeau blanc, il l'aurait dit, comme il a dit qu'il venait saluer dans M. le comte de Chambord le chef de sa famille et le représentant du principe héréditaire. »

Nous le répétons, le comte de Paris n'était pas reçu par son cousin pour traiter ce sujet ; il allait à Frohsdorf se soumettre, ABJURER. Il ne pouvait donc être question d'un autre drapeau que de celui que déployait le CHEF DE LA FAMILLE. Le comte de Paris n'allait-il à Frohsdorf que pour éteindre des haines antérieures, pour se *réconcilier* ? En ce cas, il n'abjurait rien, nous dira-t-on, il restait tout entier d'Orléans. Mais alors à quoi bon les déclarations politiques, très-formelles, qu'il a faites le 5 août ? Pourquoi n'avoir pas dit tout hautement, avec franchise, le véritable but, le seul but de son voyage ? En ce cas, le comte de Chambord aurait pu apprécier si, oui ou non, il acceptait une visite en pareilles conditions

La vérité est qu'à Frohsdorf on a cru non pas à une réconciliation pure et simple, mais à une abjuration, et que cette abjuration entraînait les d'Orléans à adopter le drapeau blanc, qui est celui du chef de la famille : un Bourbon.

Fusion ou réconciliation, que M. Hervé choisisse ; il n'en reste pas moins certain que la visite du 5 août était de toutes façons une RÉPARATION. Réparation de quoi ?

Nous ne remonterons pas à 1793 ; nous ne nous reporterons qu'à 1830 Or, la révolution de 1830 a été l'ensevelissement du drapeau blanc, représenté par le comte de Chambord, en faveur duquel abdiquait Charles X, au bénéfice du drapeau tricolore, représenté par Louis-Philippe, qui refusait la régence de Henri V, pour régner à sa place.

Donc, quoique puisse dire M. Hervé, la visite du 5 août, de quelque côté qu'on l'envisage, avait pour signification : la reconnaissance implicite, non-seulement des droits d'Henri V, mais aussi du drapeau qu'il lui plairait de déployer — blanc ou tricolore — sous réserve, d'ailleurs, de le faire accepter par la France.

Dans les deux cas, fusion ou réconciliation, il ne pouvait y avoir, le 5 août, à Frohsdorf, que réparation.

Réparation tellement complète, que le noble comte a pu dire, dans une lettre restée célèbre : « On parle de conditions ; m'en a-t-il posé, ce jeune prince dont j'ai ressenti avec bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait à moi spontanément, m'apportant AU NOM DE TOUS LES SIENS, DES ASSURANCES DE PAIX, DE DÉVOUEMENT, DE CONCILIATION. » (Salzbourg, 27 octobre 1873.)

Jusqu'à ce que le directeur du *Journal de Paris* se soit bien prononcé à ce sujet, nous constatons, pour notre part, que la logique donne gain de cause à l'*Union*

Il n'y a plus en France qu'une royauté : celle des Bourbons. Il n'y a plus qu'un drapeau royal : le drapeau d'Henri V.

LÉONCE DÉTROYAT (*Liberté*)

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 27 février.

Dans sa réponse aux délégués des Français établis aux Etats-Unis et qui ont envoyé un album à M. Thiers, il n'a pas manqué de mettre cette occasion à profit pour vanter sa marotte de la république conservatrice. Je veux bien que l'on soit républicain, mais encore faut-il avoir de la bonne foi, quand on se prétend homme de gouvernement, d'adopter une république qui soit en rapport avec le courant irrésistible des esprits qui réclament cette forme d'institution politique. Or, ce courant s'éloignant de plus en plus de la république conservatrice pour se tourner du côté du radicalisme, M. Thiers est bien coupable en persistant à ouvrir la porte à la démagogie.

La *République française* et le *Siècle* exécutent maintenant fidèlement la consigne du comité radical et recommandent la candidature du citoyen Ledru-Rollin. C'est toujours la même filière. Thiers entraîné par Gambetta, qui est entraîné par Ledru-Rollin et lequel suivra Barodet, Marcou jusque dans le gouffre de sang et de boue.

Hier soir, dans les salons du président Buffet, à Versailles, on remarquait un plus grand nombre de membres du centre gauche que d'habitude ; est-ce à cause de l'élection de M. Toupet des Vignes comme questeur ?

La cour d'Appel de Paris a rendu, ce matin, un arrêt longuement et très-sévèrement motivé dans l'affaire des héritiers de Naundorff, le prétendu Louis XVII. L'arrêt déclare vouloir en finir avec ce système de fourberie et opposer *une barrière entre l'imposture et la majesté royale*. Cet arrêt nous débarrassera-t-il enfin des spéculations de ces aventuriers dont les extravagances parviennent toujours à faire quelques dupes parmi un certain nombre de niais ?

Il importe à la France que notre colonie algérienne puisse enfin devenir une conquête féconde et profitable. Toutes les questions qui se rattachent au meilleur système pour peupler et transformer notre colonie ont été traitées dans le *Correspondant* par un écrivain très compétent, M. Henri Verne. La 1re partie de cette étude a paru en brochure chez Douniol, sous ce titre : *La France en Algérie*. La seconde partie a été publiée récemment chez le même éditeur. L'auteur s'attache à répondre aux reproches qui ont été adressés aux colons et indique les moyens de développer énergiquement la colonisation. Il montre combien il est devenu urgent pour la France, amoindrie sur le Rhin, de s'agrandir et de se doubler de l'autre côté de la méditerranée, sur cette rive africaine qui fait face à Toulon et à Marseille, car notre commerce, aussi bien que notre avenir politique, nous en font une nécessité absolue et une loi impérieuse.

La Banque de France ne délivre plus de billets de 20 fr., ni de 5 franc ; les payements se font en pièces de 5 francs.

P. S. La 26me commission d'initiative parlementaire est revenue sur sa première décision en ce qui concerne la proposition de M. le marquis de la Rochejacquelein relative à un minimum d'âge pour la nomination des sous-préfets, secrétaires généraux et préfets. La proposition a été renvoyée à la commission des services administratifs.

Hier, pendant la réception du maréchal de Mac Mahon, à Versailles, M. Vautrain s'est entretenu avec la maréchale des secours organisés pour les malheureux, et il a profité de l'occasion pour lui insinuer d'user de son influence sur le maréchal pour se convertir à la République conservatrice.

La maréchale n'a pas paru enthousiasmée de la proposition et a changé le sujet de la conversation.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Versailles, 27 février.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que la loi Dezanneaux commence à être appréciée à sa juste valeur.

Nos lecteurs savent qu'il s'agit dans cette loi de limiter l'âge minimum de l'entrée dans l'administration, et que la commission avait récemment résolu d'entendre les auteurs de la proposition de loi.

Ce matin MM. de Larochejaquelin et Dezanneaux ont été entendus.

Le premier a d'abord révélé à la commission, les faits regrettables qui ont nécessité la présentation de la loi. On nous permettra de garder le silence sur ces faits, dont la divulgation ne serait plus aujourd'hui qu'un scandale inutile.

Le second a ensuite développé les considérations que soulevaient des révélations aussi importantes.

Il a représenté dans les meilleurs termes que la loi proposée, loin d'être un acte d'opposition au gouvernement ne pouvait au contraire être utile qu'à lui.

Nul ne peut méconnaître la déconsidération que subit l'administration lorsqu'elle se trouve représentée par de trop jeunes gens dans les circonstances ou elle se trouve en contact avec le peuple, que ce soit à la présidence d'un conseil de révision, ou d'un conseil général, en présence d'une émeute, un secrétaire général qui n'a pas encore de barbe, fait assez faible mine à côté d'un vieux général de soixante ans.

Il va sans dire que l'expérience administrative et la connaissance des hommes ne peuvent que faire défaut à d'aussi jeunes fonctionnaires.

Telles sont les considérations qui ont décidé les collègues de M. Dezanneaux à renvoyer la loi devant la commission spéciale des services administratifs.

Elle trouvera là des juges compétents. En attendant, il est permis d'espérer que l'imminence d'une pareille réforme sera de nature à tenir en respect les favoris et le favoritisme.

Nous avons signalé, hier, les gracieusetés que le pouvoir paraît réserver en ce moment à certains hommes du centre gauche, et les préoccupations qu'elles éveillent dans tous les groupes.

Aussi tous les *reporters* des divers journaux étaient-ils aux écoutes ce matin pour savoir ce qui s'était passé hier soir, au dîner présidentiel.

Voici d'abord la liste complète des invités : M. et Mme Casimir Périer, M. et Mme Léon Say, M. et Mme de Ségur, M. et Mme Desjardins, M. et Mme Lefébure, MM. Martel, Berenger, Flottard, Vautrain, Beau, Drouin, Vacherot, Cézanne, Wolowsky, Brice, Savoye, Teisserenc de Bort, Grivart, Vente et *pas un seul ministre*. M. Baragnon seul était là comme trait-d'union.

C'était donc bien à peu près tout le groupe que le gouvernement peut espérer d'attirer dans ses eaux. Mais là se borne toute l'importance du symptôme politique, car les amphitryons ont soigneusement évité ce sujet de conversation.

Ce sont au contraire les invités qui ont

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 1er MARS 1874.

— 13 —

Le Choix de Suzanne

PREMIÈRE PARTIE

VIII.— (Suite)

Mais à cette heure la jeune fille n'était plus elle-même ; elle se fût cherchée sans se rencontrer ; elle ne raisonnait pas, elle ressentait ; elle entendait battre son cœur et riait aux éclats, sans doute parce qu'elle avait envie de pleurer.

Pendant qu'Albert jouissait déjà en triomphateur de ses succès faciles et presque inespérés, Adhémar, qui n'avait pas l'esprit et l'aplomb de son ami, suivait avec jalousie la petite scène jouée devant tous par Albert et Suzanne.

L'entente entre la jeune fille et le jeune homme ne se traduisait encore, il est vrai, que par une petite guerre où ils se lançaient à bout portant de fines reparties. Leurs vives escarmouches avaient fait d'abord sourire, elles étonnèrent bientôt la comtesse et la baronne : Mlle Germont était plus malicieuse que méchante ; elle voyait vite les ridicules et savait en plaisanter, mais jusqu'alors elle n'avait pas fait de son esprit une arme réellement agressive ; pour la première fois elle égratignait en touchant.

Cet assaut d'esprit ne pouvait révéler Suzanne sous un jour plus favorable, au contraire ; mais les dames du château étaient intelligentes, puis elles étaient mères et elles croyaient entrevoir mieux que la naïve enfant ce qui se passait dans son cœur. Elles l'excusèrent, se promirent tacitement de venir en aide à son inexpérience et d'avertir M. Germont avant que sa fille se trouvât plus engagée qu'elle ne pouvait le supposer.

Il n'y avait encore rien à craindre, mais tout à prévoir, elles éprouvaient une inquiétude vraiment maternelle pour cette petite orpheline qui les avait toujours séduites et intéressées, leur sollicitude ne devait pas lui faire défaut ; les nobles femmes acceptaient le rôle que la Providence semblait leur destiner vis-à-vis de cette enfant sans mère ; Dieu gardait visiblement la jeune âme, que la première imprudence d'un père pouvait perdre si fatalement.

La surexcitation qui avait soutenu Suzanne toute la journée ne l'abandonna pas en rentrant à l'étude, et M. Germont s'y trompa comme les autres ; il se réjouit de voir la chère enfant revenir enfin à la vie et au bonheur.

La mélancolie n'avait jamais été l'état habituel de la jeune fille ; le père, qui était affligé et préoccupé de cette tristesse persistante, était heureux de voir Suzanne redevenir ce qu'elle avait toujours été, vive et joyeuse ; il eût été bien étonné si on lui eût appris toute la différence qui existait entre la joie insouciante et paisible de l'enfant et cette gaieté presque maladive.

Plus Suzanne était gaie, plus Jacques était sombre ; le pauvre clerc était loin d'avoir la suffisance du jeune avocat. S'il devinait en partie le secret de Suzanne, s'il comprenait qu'elle allait aimer, qu'elle aimait, il n'osait, comme Albert, se croire le héros de celle qu'il adorait depuis son enfance. Tandis qu'Albert se promettait joyeusement, mais sans émotion, d'entreprendre au plus tôt le siége en règle du jeune cœur qui commençait à battre, Jacques, timide, défiant de lui-même, paralysé par le doute, n'allait rien tenter pour le défendre et le sauver.

Lorsque Suzanne se trouva seule le soir dans sa petite chambre, sa fièvre tomba et elle se mit à pleurer abondamment : c'était la réaction qui se faisait. Elle pleura longtemps sans penser ; puis, lorsque le calme eut enfin succédé à cette explosion de larmes, elle rassembla ses idées et put réfléchir. Pour la première fois de sa vie, en s'interrogeant dans son examen du soir, elle trouva sa conscience troublée, sinon chargée. Elle baissa la tête, un peu honteuse, car il lui sembla que son ange gardien la contemplait douloureusement, et elle se rappela tout à coup qu'elle avait promis à l'abbé Hubert d'aller le voir le lendemain..... Mon Dieu ! que lui dirait-elle ?..... Il y avait plus d'un mois qu'elle n'avait causé intimement avec lui, quelques jours avant l'accident arrivé à son père. Jusque-là elle avait été plus heureuse qu'embarrassée de lui ouvrir son cœur, mais maintenant... ? Quand il lui demandera compte du bien qu'elle aurait pu faire pendant ce mois, que lui répondra-t-elle ? Ses pauvres n'ont-ils pas été négligés, ses chers malades abandonnés ? Pourquoi ?

Comme elle était simple et vraie, elle n'essaya pas de se mentir à elle-même, et elle repassa dans son esprit toute les légères fautes qui s'étaient accumulées sans qu'elle ait eu la pensée de les confesser, même à Dieu. Elle fut effrayée de son orgueil, de ses mouvements d'envie, de ses murmures, de ses révoltes même contre la Providence.

N'avait-elle pas plus d'une fois regretté de vivre dans l'humble petit coin où Dieu l'avait placée ? N'avait-elle pas rêvé une autre scène, une autre existence ? celle de la Fanelli, par exemple ! Tout ce qu'elle avait entendu dire de cette femme extraordinaire ne l'avait-elle pas émue, électrisée ? Un jour, pendant une seconde, n'avait-elle pas eu l'idée d'abandonner son père, et, puisque Dieu l'avait douée d'une voix semblable à celle de la grande artiste, de rechercher, elle aussi, les acclamations enthousiastes de la foule ?... Il est vrai qu'aussitôt elle avait eu horreur d'elle-même et qu'elle avait pensé à la douleur de ce père chéri privé des caresses de sa fille. Pauvre, pauvre père ! heureusement qu'il n'avait pu soupçonner la lutte intérieure de son enfant, et son hésitation, si courte qu'elle ait été : eût-il souffert !... Il serait mort peut-être, lui qui sortait à peine d'une maladie dont le coup était inexplicable...

Elle frémit à ce souvenir, et ses larmes recommencèrent à tomber, mais moins violentes, moins amères. Depuis qu'elle avait le courage de descendre en elle et de regarder jusqu'au fond de sa conscience, elle se sentait plus forte, moins absorbée par le mal inconnu. Elle continua son examen avec une fermeté presque héroïque,

Le matin même, n'avait-elle pas été injuste envers Jaques, méchante pour cet ami dévoué qu'elle aimait... comme un frère, ajouta-t-elle vivement, n'osant encore envisager de face le nouveau sentiment qui avait si vite et presque à son insu grandi en elle. Et ses coquetteries avec Albert ? Que devait penser ce jeune homme ? Comment la jugeait-il ! A quoi l'avait-elle autorisé par sa légèreté, son étourderie ?

A lui parler autrement qu'il ne parle à Renée, à lui manquer de respect peut-être !...

Cette pensée qui lui apparut comme un éclair la bouleversa. Dans cette âme si noble, si délicate et si fière, le sentiment d'une telle déchéance morale devait être une cruelle blessure :

« Mon Dieu ; mon Dieu ! » murmura-t-elle.

Le cri de son cœur fut entendu de celui qui pardonne toujours au repentir ; l'enfant, rouge et confuse, se calma dès qu'elle eut pris une résolution inébranlable.

(*A suivre*).